



Discrimination augmentation au merite

Par **BENOIT94**, le **05/09/2014** à **08:32**

Bonjour,

comme chaque année, nous avons eu dans notre établissement nos entretiens dévaluations. Lors de ces entretiens nos responsables nous attribue une note et coche ou non une demande d'augmentation au mérite.

Lors de l'annonce du montant de notre participation (tres faible) les syndicats ont demandés aux salariés de faire un débrayage d'une heure pour montrer notre mécontentement. Suite a ce débrayage toutes les augmentations de salaires proposées pas nos responsables ont été refuser par notre entreprise aux personnels ayant participé au débrayage sauf pour les salariés détenant un mandat électif qui pourtant ont participé a ce débrayage. En tant que représentant du personnel nous ne pouvons pas accepter d'avoir sous prétexte de détenir un mandat un quelconque passe droit. C'est bien entendu a notre sens un moyen d'empêcher les salariés de participer a un débrayage ou de faire grève et de mettre les irp en cause. Nous souhaitons agir mais sur quelle juridiction ? prud'hommes (salaire) Ti ou TGI (discrimination) ? quelle axe ? merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **05/09/2014** à **08:40**

Bonjour,

C'est en quelque sorte une discrimination à l'envers pour les Représentants du Personnel mais je pense que le mieux serait dans un premier temps d'interpeler l'employeur sur celle subie par les autres salariés et surtout sur la sanction pécuniaire qu'ils subissent si cela peut être prouvé ainsi que d'inciter ceux qui en sont victimes, si l'employeur ne revient pas sur sa décision, d'exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes en les soutenant dans leur action...